

## Annexe 1

### **Périmètre d'intervention du médiateur**

Nuisances dont sonores  
Incivilités  
Santé/salubrité  
Animal dans la ville  
Police des immeubles en ruine et des établissements recevant du public  
Voirie  
Assainissement  
Travaux/opérations d'aménagement (nuisances, accessibilité)  
Eclairage public (défaut d'entretien)  
Propreté  
Espaces verts communaux/jardins partagés  
Education (activités périscolaires)  
Restauration scolaire  
Petite enfance (sur les aspects liés à l'accueil et à la facturation)  
Centres de loisirs/séjours avec hébergement/centres municipaux dédiés à la population ou à la jeunesse : centres sociaux, accueils jeunes, etc  
Activités sportives et équipements sportifs de proximité  
Actions socio-culturelles  
Relations avec les associations, à l'exception des subventions (bâti)  
Marchés/occupation du domaine public  
Cimetières  
Pompes funèbres  
Crematorium  
Seniors  
Handicap  
Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi